

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Orne
Direction des Services de l'Aménagement
Bureau des études routières
Hôtel du Département
61017 Alençon CEDEX

objet : Procès verbal de clôture d'enquête
Déviation de Domfront
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux

Réf : arrêté préfectoral : NOR :1122 09 10100

Monsieur le Président,

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la déviation de Domfront sur les territoires des communes de Domfront et de La Haute Chapelle, l'enquête de mise en compatibilité des PLU de ces deux communes avec le projet et celle qui concerne le classement et le déclassement des voies, sont closes depuis le jeudi 23 juillet à 17h 00.

Conformément au décret 94-484 du 9 juin 1994, modifiant le décret 77-1133 du 21 septembre 1977, le commissaire enquêteur a pour mission de vous remettre sous les huit jours le procès verbal de clôture d'enquête faisant état des observations recueillies et de vous les commenter.

Je vous prie, à cet effet, de bien vouloir trouver ci inclus :

- photocopie du registre d'enquête publique de la commune de Domfront, comportant 32 observations, cotées D1 à D32, 4 lettres, DL1 à DL4 et deux dossiers de Monsieur Bernard Corvée, l'un daté du 10 juillet (D12) et l'autre du 21 juillet 2009 (D15)
- photocopie du registre d'enquête publique de la commune de la Haute Chapelle, comportant 25 observations, cotées HC 1 à HC 25, 3 lettres

et deux dossiers de Monsieur Didier Bernard, l'un déposé en Mairie le 9 juillet 2009, l'autre le 23 juillet.

Je souhaiterais attirer votre attention et avoir votre sentiment, notamment sur les observations suivantes :

Commune de Domfront : D9, D12, D20, D21, D24, D30, et D31,

Commune de la Haute Chapelle : HC2, HC3, HC6, HC8, HC10, HC11, HC12, HC14 ? HC16, HC25, HC26.

et connaître vos réactions sur le non respect de la Convention Aarhus qui vous est reproché par Monsieur Bernard Corvée et par Monsieur Didier Bernard, sur le projet d'une déviation souterraine, sur le projet proposé par Mr Didier Bernard et approuvé par le Maire de la Haute Chapelle, préconisant d'une déviation totale de Domfront par le Nord (projet appelé EST 3), projet dont il est suggéré qu'il aurait été très (trop) vite abandonné parce qu'il dérangeait « certains intérêts particuliers dans l'ancienne municipalité » (page 7, §3 du mémoire de Monsieur Bernard Corvée du 10 juillet 2009).

et sur la violation d'un périmètre de protection autour du Manoir de la Guyardière, avec un avis défavorable de précaution, de la part de l'architecte des bâtiments de France en date du 7 mai 2009.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire part de vos observations sous forme d'un mémoire en réponse qui doit me parvenir dans un délai de 12 jours.

A titre d'information, une copie de la présente sera jointe au rapport du commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.